



Lampiris Coop SCRL
Rue Saint-Laurent, 54
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0846.628.569
(la **Société**)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2016

L'an deux-mille seize, le vingt-huit juin, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société coopérative à responsabilité limitée « LAMPIRIS COOP », ayant son siège social à Liège, Rue Saint-Laurent 54, immatriculée au registre des personnes morales de Liège sous le numéro 0846.628.569.

BUREAU

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur VAN DE CRUYS Tom, administrateur délégué de la société Lampiris SA, actionnaire de la Société, qui appelle aux fonctions de secrétaire Madame SAUVAGE Géraldine, qui l'accepte.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents les actionnaires dont le nom, le prénom ainsi que le numéro de part dont chacun dispose figurent sur la liste des présences annexée au présent procès-verbal. La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Sont également présentes les personnes suivantes:


- Michel Grandjean: Chief Financial Officer de Lampiris;
- Gilles Dardenne: Legal & Regulatory Officer de Lampiris.

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président expose que :

La présente assemblée s'est réunie avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion
2. Rapport du commissaire
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2015
4. Affectation du résultat

- 
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire
 6. Nomination d'administrateur
 7. Divers

Constatation de la validité de l'assemblée

L'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à la loi et à l'article 26 des statuts de la société, à savoir par courrier électronique aux actionnaires en date du 10 juin 2016.

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée. Celle-ci reconnaît qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer sur les points mis à l'ordre du jour sans qu'il soit nécessaire de justifier de convocations.

DÉLIBÉRATION

Première résolution : rapport de gestion du conseil d'administration

L'assemblée entend le rapport de gestion rédigé par le conseil d'administration lors de la séance du 10 juin 2016.

Deuxième résolution : rapport du commissaire

L'assemblée entend le rapport du commissaire.

Troisième résolution : examen et approbation des comptes annuels

L'assemblée générale approuve, après examen des différentes rubriques du bilan et du compte de résultats, les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2015 par le conseil d'administration lors de la séance du 10 juin 2016 tels qu'ils sont présentés, à savoir (en EUR) :

Total de l'actif :	291.482
Total des dettes :	40.323
Total des provisions :	0,00
Actif net :	251.159
Capital :	264.500
Bénéfice de l'exercice :	351
Perte reportée de l'exercice précédent :	13.692

Les résultats 2015 de Lampiris Coop ne permettent pas de verser un dividende.



Le président renvoie à la présentation exposée à l'assemblée ainsi qu'au rapport de gestion pour davantage de détails.

Cette décision est approuvée de la manière suivante :

- Votes positifs : 14
- Abstention : 1

Quatrième résolution : affectation des résultats

L'assemblée décide d'affecter comme suit le résultat de la société (en EUR) :

Résultat reporté des exercices précédents:	-13.692
Résultat de l'exercice (bénéfice):	351
TOTAL À AFFECTER :	-13.341
<u>Affectation:</u>	
Aux réserves disponibles :	0
Au report à nouveau :	-13.341
Aux dividendes bruts :	0

Vote : l'assemblée décide à l'unanimité de l'affectation ci-dessus.

Cinquième résolution : décharge aux administrateurs et au commissaire

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Vote : l'assemblée accorde à l'unanimité la décharge aux administrateurs et au commissaire.

Sixième résolution : démission – Nomination des administrateurs

L'assemblée décide de désigner, conformément à l'article 18 des statuts, l'administrateur B suivant pour une durée de six ans :

- Monsieur OTTEN Sébastien, né à Liège le 4 mai 1978 et domicilié à 6690 Vielsalm, rue des Chars à Bœufs 19 A12.



Son mandat est non-rémunéré.

L'assemblée générale des actionnaires décide en outre de donner mandat à Monsieur Tom Van de Cruys et/ou Madame Géraldine Sauvage et/ou Monsieur Gilles Dardenne, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités légales requises pour le dépôt au greffe et la publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision.

Cette décision est approuvée de la manière suivante :

- Votes positifs : 14
- Abstention : 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45, après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Tom Van de Cruys
Administrateur délégué Lampiris
Président

Géraldine Sauvage
Secrétaire